

URBANISME

LES CLÔTURES DÉSORMAIS SOUMISES À DÉCLARATION PRÉALABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Afin de préserver la qualité des paysages et de garantir une meilleure harmonie des aménagements sur le territoire, la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) instaure une déclaration préalable obligatoire pour toute édification de clôture.

Jusqu'à présent, cette formalité n'était imposée que dans certains secteurs protégés, comme les abords des monuments historiques, les sites classés ou encore certaines zones définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). En dehors de ces secteurs, les habitants pouvaient généralement installer une clôture sans démarche particulière.

Avec l'approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 28 janvier 2026, la CCSL souhaite désormais étendre cette obligation à l'ensemble des communes du territoire.

Pourquoi cette mesure ?

Les clôtures jouent un rôle important dans le paysage : elles sont visibles depuis l'espace public et participent à l'identité des rues, des quartiers et des espaces naturels. Leur aspect, leur hauteur ou encore les matériaux utilisés peuvent avoir un impact direct sur le cadre de vie.

La déclaration préalable permettra donc de vérifier, avant les travaux, que les projets respectent bien les règles définies dans le PLUi ainsi que les éventuelles servitudes d'utilité publique.

L'objectif est double :

- Préserver la qualité paysagère et environnementale du territoire ;
- Assurer une application cohérente des règles d'urbanisme dans toutes les communes de Sèvre et Loire.

Ce que cela change pour les habitants

Désormais, toute personne souhaitant installer ou modifier une clôture devra déposer une déclaration préalable auprès de la mairie avant le début des travaux.

Cette démarche concerne notamment :

- les murs de clôture ;
- les grillages ;
- les palissades ;
- les haies accompagnées d'un dispositif de clôture.

Cette évolution vise avant tout à préserver durablement le cadre de vie et l'identité paysagère de Sèvre et Loire.

Permanence urbanisme sans rendez-vous

ACCUEIL DIVATTE-SUR-LOIRE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30
84, rue Jean Monnet ZA de la Sensive
44450 Divatte-sur-Loire

ACCUEIL VALLET

Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
1, place Charles de Gaulle
44330 Vallet

Une question, un conseil **02 51 71 54 70** et pour une réponse précise sur un projet, n'hésitez pas à privilégier les demandes par mail à l'adresse urbanisme@cc-sevreloire.fr



DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC ECO-DÉFIS

Devenir une entreprise éco-responsable.

Réduisez votre impact environnemental et améliorez votre performance en agissant sur 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits durables et écoresponsables.

L'objectif est de faire un état des lieux des pratiques environnementales de votre entreprise, de faire évoluer vos pratiques et de vous engager dans la transition écologique.

Les +

- Bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par un expert de la CMA
- Valoriser l'obtention de la marque grâce aux réseaux de la CMA (Facebook, remise de trophées, point presse)

Les bénéfices

- Maîtriser vos coûts
- Valoriser votre entreprise
- Renforcer votre cohésion d'équipe
- Devenir acteur de la transition écologique

Comment obtenir la marque Eco-défis ?

- Réaliser un état des lieux environnemental global sur 7 thématiques
- Choisir et réaliser 3 défis dans 2 thématiques
- Renouveler la marque tous les 2 ans en accomplissant un nouveau défi.



Contactez le conseiller économie circulaire de votre Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Loire-Atlantique

Carine MORO

06 75 60 12 72

developpementdurable44@artisanatpaysdelaloire.fr

ECOLE DE MUSIQUE

ATELIER TROMPETTE

DÉCOUVERTE : Venez essayer la trompette !

Vous avez toujours voulu souffler dans une trompette ? C'est le moment ou jamais ! L'école de musique Sèvre et Loire vous propose des ateliers d'initiation 100% GRATUIT.

Accessible : Pour toutes et tous, Débutant·es bienvenus·es
A partir de 8 ans (CE1)

- Facile : On vous prête un instrument
- Convivial : Cours en petit collectif le samedi matin.
- Quand ? Les samedis 23/05, 30/05, 06/06, 13/06 et 20/06 de 11h à 12h30.
- Où ? À l'école de musique, Pôle Loire, Divatte
- Places limitées ! Inscrivez-vous !

SÈVRE & LOIRE
CULTURE
École de musique

SAISON 2025-2026
Les Samedis
23 & 30 Mai
6, 13 & 20 Juin
11h - 12h30

ATELIER TROMPETTE
DÉCOUVERTE / INITIATION
GRATUIT // Sur Inscription
A partir de 8 ans